

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1336

présenté par

M. Questel

ARTICLE 30

I. - À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« en application ».

II. - En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 6, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.